

RPC – Phase 1 – candidatures

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :

2025AHEN-TRAVAUX BATIMENT D2-CP

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet les travaux de construction du bâtiment D2 sur le centre ONERA de Palaiseau (91120) dans le cadre du Projet de Regroupement Immobilier des Sites et de Modernisation des Emprises de l'ONERA en Île-de-France (PRISME)

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES (ETAPE 1)

09 juin 2025 à 12h00

DATE LIMITE PREVISIONNELLE DE REMISE DES OFFRES POUR LES SEULS CANDIDATS INVITES A SOUMISSIONNER PAR L'ONERA (ETAPE 2)

30 septembre 2025 à 12h00

Cette date sera confirmée ou amendée dans l'invitation à soumissionner envoyée aux seuls candidats sélectionnés.

**MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE (MDS) – PROCEDURE FORMALISEE :
AVEC NEGOCIATION
Articles L. 2324-1, L. 2324-3, R. 2324-3 et R.2361-8 à 12 du Code de la Commande
Publique**

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	4
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	6
1.1 OBJET	6
1.2 FINANCEMENT	6
1.3 STRUCTURE ET FORME	6
1.4 SURETE DU MARCHE	6
1.5 DELAI PREVISIONNEL D’EXECUTION	6
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	7
2.1 PROCEDURE	7
2.2 ALLOTISSEMENT	7
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	8
2.4 VISITE	8
2.5 ECHANGES	8
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	9
2.7 GROUPEMENT D’ENTREPRISES	9
2.8 SOUS-TRAITANCE	10
2.9 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	10
<u>ETAPE 1 – CANDIDATURES</u>	11
<i>ETAPE EN COURS</i>	11
<u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	11
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	11
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE – ADMISSIBILITE DES CANDIDATS A PARTICIPER A L’ETAPE 2 DE REMISE DES OFFRES	13
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	19
4.1 PRESENTATION DE L’OFFRE	19
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	20
<u>5 CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	22
5.1 REMISE DES DOSSIERS	22
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	23
<u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u>	24

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) complet est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	<p>Le présent document, valant règlement particulier de la consultation (RPC), qui définit les modalités de la consultation, et ses annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiche de renseignements fournisseur (annexe 1a) ; • La fiche de présentation illustrée (annexe 1b) ; • Le cadre de questions et réponses (annexe 2) ; • Le modèle d'attestation de visite obligatoire pour les lots n° 01, 02, 10, 12, et 13 (annexe 3 transmise uniquement en phase offres) ; • La note de présentation du projet bâtiment D2 (annexe 4) ; • Le planning prévisionnel des travaux-Phase candidatures du 11/04/2025 réf. <i>D2-OPC-PRO-ART-PLG-TN-001-A-Planning previsionnel travaux-20250411</i> (annexe 5) ; • Le plan de principe d'installation de chantier (document de travail) IND C du 11/04/2025 (annexe 6) ; • La notice d'organisation de chantier Version D du 16/04/2025 (annexe 7).
PJ2	<p>Le projet de marché et ses annexes (transmis uniquement en phase offres, sauf l'annexe 4 jointe en phase candidatures - cette liste sera précisée en phase offres) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) ; • La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du lot concerné (annexe 2) ; • Le planning prévisionnel des travaux détaillé-Phase offres (annexe 3) ; • L'accord de confidentialité référence NDA-2025AHEN-TRAVAUX BATIMENT D2-CP (annexe 4) ; • Les clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (clauses contractuelles PSD) (annexe 5) ; • Le modèle de déclaration sur l'honneur des personnels du titulaire – Protection du secret de la défense (déclaration PSD intervenants) (annexe 6) ; • Les consignes générales de sureté, sécurité, environnement pour les entreprises intervenantes (annexe 7).
PJ3	<ul style="list-style-type: none"> • Le Permis de Construire (PC) et les attendus du PC ; • Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) et ses annexes ; • Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l'ensemble des lots et leurs annexes ; • Le dossier géotechnique-pollution sols ; • Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS). <p>(l'ensemble de ces pièces (PJ3) sera transmis uniquement en phase</p>

	offres - cette liste sera précisée en phase offres)
--	--

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2025AHEN-TRAVAUX BATIMENT D2-CP**.

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

Les travaux de construction du bâtiment D2 sur le centre ONERA de Palaiseau (91120) dans le cadre du Projet de Regroupement Immobilier des Sites et de Modernisation des Emprises de l'ONERA en Île-de-France (PRISME)

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure et forme

Le marché concerné est un **marché de défense ou de sécurité** au sens de l'article L.1113-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP).

Le marché concerné est un marché simple.

1.4 Sureté du marché

Le marché à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » avec contrôle des accès (MZ).

1.5 Délai prévisionnel d'exécution

Le délai prévisionnel d'exécution global de l'opération incluant la période de préparation et la période des travaux, tous lots confondus, est de 23 mois à compter de la date de notification des marchés travaux.

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2324-1 et R.2324-1 du Code de la Commande Publique, au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure avec négociation** (articles L.2324-3, R.2324-3 et R.2361-8 à 12 du CCP).

Les modalités de négociation de la procédure sont définies à l'article 4.2-b ci-après. Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

S'agissant d'une procédure restreinte, la consultation se déroule en **deux étapes distinctes** :

- une première étape de remise et de sélection des candidatures,
- une seconde étape de remise des offres par les seuls candidats invités à soumissionner par l'ONERA à l'issue de l'étape 1.

2.2 Allotissement

Le marché est constitué de plusieurs lots :

Lot 01	GROS-ŒUVRE - FONDATIONS - STRUCTURES BOIS ET METALLIQUES – ETANCHEITE
Lot 02	VRD - ESPACES VERTS
Lot 03	FACADES
Lot 04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - STORES
Lot 05	CLOISONS SECHES / DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS
Lot 06	CLOISONS ET PLAFONDS MODULAIRES_SALLES PROPRES
Lot 07	SERRURERIE - METALLERIE
Lot 08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS - SIGNALETIQUE
Lot 09	REVETEMENTS DE SOL / MURAUX - PEINTURE
Lot 10	CVC - PLOMBERIE
Lot 11	APPAREILS ELEVATEURS

Lot 12	ELECTRICITE
Lot 13	FLUIDES SPECIAUX
Lot 14	EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES

Le soumissionnaire peut répondre à un ou à plusieurs lots, **dans la limite de 3 lots maximum par candidat**. En cas de réponse à plusieurs lots, il remet **une offre par lot** et précise le lot concerné pour chacune.

Les réductions éventuelles liées à l'attribution de plusieurs lots, éventuellement consenties par un soumissionnaire, ne sont pas prises en compte pour le choix du titulaire de chaque lot. Les offres sont appréciées indépendamment, lot par lot.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Le cas échéant, les variantes éventuelles **seront définies en phase 2 (offres)**.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le cas échéant, les prestations supplémentaires éventuelles **seront définies en phase 2 (offres)**.

2.4 Visite

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, **les candidats des lots n° 01, 02, 10, 12, et 13 retenus à l'issue de la phase candidatures**, seront invités à effectuer une visite obligatoire du centre ONERA de Palaiseau avant de remettre leur dossier d'offre. Les modalités d'organisation de cette visite seront fournies en phase 2 (offres).

2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA en utilisant le cadre de questions et réponses (annexe 2 du présent document)**, et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures (étape 1). L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1), des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1) est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions de l'article R.2342-12 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilités.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures sur un même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Nota : en Marché de Défense et de Sécurité (MDS), l'ONERA précise qu'en application de l'article R.2342-13 du CCP, la composition d'un groupement peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de remise des offres initiales ou, le cas échéant, lorsque les circonstances liées à la complexité des spécifications techniques le justifient, jusqu'au terme de la négociation.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.9 Marché de prestations similaires

Conformément à l'article R.2322-12 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser cinq ans à compter de la date de notification du marché concerné par la présente consultation.

ETAPE 1 – CANDIDATURES

Etape en cours

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

La procédure est ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen (article R.2342-7 du CCP).

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'**article R.2343-3** du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	Une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C2	Une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C3	Fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1a du présent document) incluant une liste des principales références pour des prestations similaires à celles demandées, et réalisées au cours	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat

	des <u>cinq dernières années</u> , ainsi que la présentation du détail des effectifs du candidat par fonction au cours des trois dernières années	
C4	Fiche de présentation illustrée (annexe 1b du présent document), présentant trois références significatives mentionnées dans la fiche de renseignements fournisseur ci-dessus (C3)	complétée avec un maximum de quatre éléments graphiques par référence
C5	Numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C6	Délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeant(s) » du candidat inscrite(s) sur le K-Bis ³ En cas de groupement d'entreprises (cf. article 2.7 ci-avant), pouvoir délégué au mandataire par le(s) cotraitant(s), le cas échéant	
C7	L'accord de confidentialité référence NDA-2025AHEN-TRAVAUX BATIMENT D2-CP (annexe 4 du projet de marché)	complété et signé par une personne habilitée à engager le candidat *
C8	Une note de motivation , prenant en compte, entre autres, la note de présentation du projet bâtiment D2 (annexe 4 du présent document), exposant notamment la compréhension du projet, la motivation à y participer, ainsi que les atouts pour contribuer au succès de l'opération	Limitée à une page au format A4
C9	La description des matériels techniques (parc matériels pour les équipements principaux)	
C10	La description des moyens de production graphique , incluant notamment les équipements, les logiciels de dessin 2D/3D, les logiciels métiers, les éventuels moyens liés au BIM (outils, compétences, organisation), etc.	
C11	Qualifications professionnelles en cours de validité conformes à celles demandées à l'article 3.2 ci-dessous (ou équivalentes : qualification comparable, attestation de formation, références, etc.)	Joindre les justificatifs

* L'accord de confidentialité de référence **NDA-2025AHEN-TRAVAUX BATIMENT D2-CP** (annexe 4 du projet de marché) est à remettre :

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

- Soit par voie dématérialisée via la plateforme PLACE avec votre dossier de candidature (cf. article 5 ci-après) avec signature électronique conforme à la norme eidas (possibilité de vérifier la conformité de votre signature électronique via l'outil de signature de la plateforme PLACE – cf. article 6 ci-après),
- Soit en double exemplaire original papier avec signature manuscrite originale (scan non accepté), paraphé, en indiquant le nom, le prénom, la qualité du signataire, la date et avec le tampon de la société. Ces deux originaux sont à envoyer par courrier postal recommandé à l'adresse suivante : ONERA – Direction des Achats – 29 avenue de la Division Leclerc – CS90027 – 92322 CHATILLON Cedex. **Le courrier postal doit indiquer la référence de la présente consultation et arriver avant la date limite de remise des dossiers de candidatures figurant en première page du présent document.**

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 Appréciation de la candidature – Admissibilité des candidats à participer à l'étape 2 de remise des offres

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-avant, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités, et de ses co-traitants, selon les dispositions des **articles R.2344-1 à 8** du CCP.

Le niveau minimum de capacité pour chaque lot est le suivant :

N° Lot	Intitulé	Chiffre d'affaire annuel moyen des 3 dernières années
01	GROS-ŒUVRE - FONDATIONS - STRUCTURES BOIS ET METALLIQUES – ETANCHEITE	6 730 000 €
02	VRD - ESPACES VERTS	890 000 €
03	FACADES	785 000 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - STORES	2 110 000 €
05	CLOISONS SECHES / DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	1 630 000 €
06	CLOISONS ET PLAFONDS	810 000 €

	MODULAIRES_SALLES PROPRES	
07	SERRURERIE - METALLERIE	550 000 €
08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS - SIGNALETIQUE	640 000 €
09	REVETEMENTS DE SOL / MURAUX - PEINTURE	1 170 000 €
10	CVC - PLOMBERIE	4 930 000 €
11	APPAREILS ELEVATEURS	190 000 €
12	ELECTRICITE	3 190 000 €
13	FLUIDES SPECIAUX	1 020 000 €
14	EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES	250 000 €

Le cas échéant, en cas de candidature sur plusieurs lots et dans la limite fixée à l'article 2.2 ci avant, le niveau minimum de capacité est apprécié au regard du cumul des seuils minimums de chacun des lots concernés.

Les qualifications suivantes (ou **équivalentes** : qualification comparable, attestation de formation, références, etc. – voir article 3.1 b ci-dessus / pièce C11) sont obligatoires ou souhaitées selon les cas :

N° Lot	Intitulé	Organisme / Qualification / référence
01	GROS-ŒUVRE - FONDACTIONS - STRUCTURES BOIS ET METALLIQUES – ETANCHEITE	<p>Qualifications obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 1311 - Terrassements fouilles (technicité courante) - Qualibat 1233 - Pieux - Qualibat 1231 - Micropieux - Qualibat 1293 - Soutènement - Bétonnage - Qualibat 2112 - Maçonnerie et ouvrages en béton armé (technicité confirmée) - Qualibat 2151 - Dallage courant (technicité courante) - Qualibat 2302 - Fabrication et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé-collé et structure en bois (technicité confirmée) - Qualibat 2382 - Fourniture et pose de bâtiments en panneaux bois massifs croisés (technicité confirmée) <p>Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 2152 - Dallage à usage industriel (technicité supérieure) - Qualibat 2412 - Constructions et structures métalliques (technicité confirmée) - Qualibat 6261 - Chapes - Qualibat 6242 - Revêtements poncés coulés en matériaux naturels (technicité confirmée)

		<ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 3212 - Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité confirmée) - Qualibat 3233 - Étanchéité en asphaltes coulés (technicité supérieure)
02	VRD - ESPACES VERTS	<p>Qualifications obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 1311 - Terrassements fouilles (technicité courante) - Qualibat 1322 - Assainissement autonome (technicité confirmée) - Qualibat 1341 - Aménagements de chaussées et trottoirs <p>Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 1351 - Espaces verts - Qualipaysage P110 - Création de jardins et d'espaces verts - Qualipaysage E130 - Entretien de jardins et d'espaces verts
03	FACADES	<p>Qualifications obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 3813 - Parois en bardages complexes (technicité supérieure)
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - STORES	<p>Qualifications obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 3522 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée)
05	CLOISONS SECHES / DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	<p>Qualifications obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 4132 - Plaques de plâtre (technicité confirmée) <p>Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 6612 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité confirmée)
06	CLOISONS ET PLAFONDS MODULAIRES_SALLES PROPRES	<p>Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 4212 - Fabrication et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles
07		<p>Qualifications obligatoires (ou équivalentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 4412 - Métallerie (technicité confirmée)

	SERRURERIE – METALLERIE	Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) : <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 4421 - Structures métalliques - Qualibat 4511 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Résidentiel et Tertiaire
08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS - SIGNALETIQUE	Qualifications obligatoires (ou équivalentes) : <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 4312 - Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois
09	REVETEMENTS DE SOL / MURAUX - PEINTURE	Qualifications obligatoires (ou équivalentes) : <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 6223 - Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum) (technicité supérieure) Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) : <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 6312 - Carrelages - revêtements - mosaïques (technicité confirmée) - Qualibat 6112 - Peinture et ravalement (technicité confirmée)
10	CVC - PLOMBERIE	Qualifications obligatoires (ou équivalentes) : <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 5232 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² - Qualibat 5312 - Installations de ventilation et traitement d'air S > 1000 m² (technicité confirmée) - Qualibat 5252 - Installations distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air - Qualibat 5313 - Traitement d'air d'une salle blanche - Qualibat 5113 - Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments <u>avec</u> surpresseur supérieurs à 1000m² - Qualibat 5511 - Installation de système de gestion technique du bâtiment Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) : <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat 5322 - Installation de désenfumage mécanique

11	APPAREILS ELEVATEURS	Certification souhaitée non obligatoire : - Certification ISO 9001 Conception, montage et entretien d'appareils élévateurs
12	ELECTRICITE	Qualifications obligatoires (ou équivalentes) : - Qualifelec MGT1 (avec domaines ET, EC) - Qualifelec CFMGTI2 (avec domaines FO, CO, RC, ST, SU, GT) Certification souhaitée non obligatoire : - Certification APSAD I7 - Détection incendie et SSI
13	FLUIDES SPECIAUX	Qualifications obligatoires (ou équivalentes) : - Qualibat 5121 - Installation de réseaux de fluides spéciaux
14	EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES	Qualifications souhaitées non obligatoires (ou équivalentes) : - Qualibat 9132 - Agencement de laboratoires

L'ONERA se réserve la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont automatiquement éliminés les candidats dont le dossier demeure incomplet, ceux se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts, après demande éventuelle de régularisation par l'ONERA.

Conformément aux articles R.2344-9 et 10 et R.2342-10 du CCP, le nombre minimal de candidats invités à soumissionner et donc à participer à l'étape 2 de la consultation est arrêté à **cinq (5)**. Le nombre maximal est fixé à **huit (8)**.

Les critères objectifs permettant d'apprécier la qualité de la candidature, d'égale importance, sont les suivants :

	Critère
1	Capacité économique et financière (notamment chiffre d'affaires et ratios financiers renseignés sur la fiche de renseignements fournisseur et DC2)
2	Expériences et références professionnelles du candidat pour des prestations de même nature réalisées au cours des cinq (5) dernières années (renseignées sur la fiche de renseignements fournisseur et la fiche de présentation illustrée).
3	Capacité humaine (effectifs, cadres chantier, cadres études, ouvriers, autres) et technique (parc matériels, parc machines, moyen d'études, de fabrication, de contrôle, équipements informatiques, moyens de production graphique, etc.)

4	Qualifications et compétences professionnelles.
5	Qualité et pertinence de la note de motivation

Si le nombre de candidats satisfaisant aux capacités minimales requises est inférieur au nombre minimal, l'ONERA se réserve le droit de poursuivre la procédure avec le ou les seuls candidats ayant les capacités requises.

Seuls les candidats retenus par l'ONERA à l'issue de cette étape 1 sont invités par l'ONERA à soumissionner et donc à participer à l'étape 2.

ETAPE 2 – OFFRES

Pour les seuls candidats invités par l'ONERA à soumissionner à l'issue de l'étape 1

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit à minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>Le projet de marché (PJ2) et ses annexes 1 et 5 complétés</u>	x	Word <u>et</u> pdf
O2	<u>La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné complétée</u> (annexe 2 du projet de marché précité)	X (version pdf)	Excel <u>et</u> pdf
O3	Un mémoire technique rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, dont les attendus spécifiques seront précisés en phase offres		
O4	Le délai global d'exécution de la prestation du lot concerné ainsi que son planning détaillé		
O5	Pour les lots n°01, 02, 10, 12, et 13, l'attestation de visite (annexe 3 du présent document) complétée	x	
O6	Les attestations d'assurance en cours de validité visées dans le projet de marché (PJ2) : - Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle - Attestation d'assurance de responsabilité décennale, le cas échéant lorsque l'activité y est soumise		
O7	Le RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres qui sera mentionnée dans l'invitation à soumissionner, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

L'analyse des offres est effectuée indépendamment, lot par lot.

Le cas échéant, les variantes libres proposées par les soumissionnaires et/ou les variantes imposées par l'ONERA sont analysées de la même manière que les offres de base, selon les critères énoncés au d. ci-après.

Le cas échéant, l'ONERA prend en compte dans son analyse des offres la/les PSE à chiffrage OBLIGATOIRE mentionnée(s) à l'article 2.3 ci-avant s'il décide de la/qu'il a décidé de retenir.

b. Analyse des offres – négociations

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

Pour chaque lot, l'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au d. ci-après, durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Palaiseau.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables (prix, délais, modalités de paiement, etc.), hormis les clauses de garantie et de propriété intellectuelle énoncées dans le projet de marché (PJ2) et hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au d. ci-après). Le marché est alors attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

c. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA,
- Pour les lots n° 01, 02, 10, 12, et 13, les offres des soumissionnaires n'ayant pas effectué la visite obligatoire mentionnée à l'article 2.4 ci-avant.

d. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur des critères objectifs d'évaluation affectés d'indices de pondération.

Les critères objectifs d'évaluation des offres seront précisés dans le règlement particulier de la consultation en phase offres.

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

Pour chaque étape (1 : candidatures et 2 : offres), le candidat doit respecter les modalités de transmission suivantes.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier (de candidature pour l'étape 1 ou d'offre pour l'étape 2) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

L'accord de confidentialité de référence **NDA-2025AHEN-TRAVAUX BATIMENT D2-CP** (annexe 4 du projet de marché) est à remettre :

- Soit par voie dématérialisée via la plateforme PLACE avec votre dossier de candidature avec signature électronique conforme à la norme eIDAS (possibilité de vérifier la conformité de votre signature électronique via l'outil de signature de la plateforme PLACE – cf. article 6 ci-après),
- Soit en double exemplaire original papier avec signature manuscrite originale (scan non accepté), paraphé, en indiquant le nom, le prénom, la qualité du signataire, la date et avec le tampon de la société. Ces deux originaux sont à envoyer par courrier postal recommandé à l'adresse suivante : ONERA – Direction des Achats – 29 avenue de la Division Leclerc – CS90027 – 92322 CHATILLON Cedex. **Le courrier postal doit indiquer la référence de la présente consultation et arriver avant la date limite de remise des dossiers de candidatures figurant en première page du présent document.**

5.2 Copie de sauvegarde

Le candidat peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025AHEN-TRAVAUX BATIMENT D2-CP »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers de candidature figurant en 1^{ère} page (pour l'étape 1) et avant les date et heure limites de remise des dossiers d'offre qui seront mentionnées dans l'invitation à soumissionner envoyée par l'ONERA (pour l'étape 2).

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.